

# CARTE SIG MOVE LANCY

OFFRE DE LA VILLE DE LANCY

Ville de Lancy

République et canton de Genève



Ville de Lancy  
Service de l'aménagement  
du territoire  
Avenue Eugène-Lance 1  
1212 Grand-Lancy  
Tel. 022 706 16 10

Merci de bien vouloir joindre à la demande les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte grise du véhicule.
- Justificatif du lieu de travail pour les non-résidents.

## COORDONNÉES PRIVÉES

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Employeur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

N° de la carte  
SIG MOVE : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS DE LA VILLE DE LANCY

### Article 1

L'offre de la Ville de Lancy concernant l'adhésion au réseau SIG MOVE est réservée aux habitants de la Ville de Lancy et aux personnes travaillant à Lancy dont le siège social de l'employeur est domicilié sur le territoire de la Ville de Lancy.

### Article 2

Une fois la carte « SIG MOVE Lancy » remise à son bénéficiaire, ce dernier doit activer sa carte via le formulaire en ligne sur le site sig-move.ch/ (<https://ww2.sig-ge.ch/particuliers/nos-offres/mobilite/electricite>).

Le client doit compléter le formulaire « Commander une carte MOVE », en inscrivant dans le champ des remarques la mention : « carte SIG MOVE Lancy » et le numéro de la carte physique reçue de Lancy (ex : « CHMVE-0023423 »).

Le détenteur d'une carte « SIG MOVE Lancy » recevra par courrier, de la part de SIG, à l'adresse qu'il aura mentionnée lors de sa demande en ligne, une confirmation de l'activation de sa carte ainsi que les Conditions Générales applicables à cette dernière. Il convient de préciser que cette carte ne sera utilisable qu'après son activation.

### Article 3

Abonnement au réseau SIG MOVE

- La Ville de Lancy prend à sa charge la première année d'abonnement d'un montant de 59.- TTC dès l'activation de la carte « SIG MOVE Lancy ».

- Le renouvellement de l'abonnement dès la 2ème année sera à la charge du détenteur de la carte et facturé par SIG.

- L'abonnement est résiliable en tout temps avec un préavis minimal de 2 mois pour la fin d'une année d'abonnement.

### Article 4

Prix des recharges

- La Ville de Lancy prend à sa charge le prix des recharges effectuées sur les bornes de recharges du réseau SIG MOVE éligibles à la gratuité.

- La Ville de Lancy se réserve le droit de modifier cette offre en tout temps, avec préavis de 2 mois, et mettre fin à la gratuité des recharges effectuées avec les cartes « SIG MOVE Lancy » sur les bornes SIG MOVE de Lancy. Dans ce cas, et à partir de la fin de la gratuité, les recharges seront facturées par SIG aux conditions standard en vigueur sur le site sig-move.ch.

## CONDITIONS SIG-MOVE

Toutes les conditions de SIG MOVE s'appliquent à cette offre.

Lu et approuvé

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_